INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

PLUVALCA DISRUPTIVE OPPORTUNITIES - ACTION B - ISIN : FR0013294220

Compartiment de la SICAV PLUVALCA gérée par FINANCIERE ARBEVEL

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Pluvalca Disruptive Opportunities a pour objectif de gestion la recherche d'une performance annualisée nette de frais de gestion supérieure à 8% sur la durée de placement recommandée au travers d'une sélection rigoureuse de titres de type « stock picking ».

L'indice EUROSTOXX SMALL INDEX Net Return est utilisé comme élément d'appréciation a posteriori. L'indice est retenu en cours de clôture, dividendes réinvestis.

Afin de réaliser l'objectif de gestion, le portefeuille de PLUVALCA DISRUPTIVE OPPORTUNITIES sera exposé en actions européennes agissant directement dans les secteurs technologiques, au sens large incluant : l'informatique et le big data, l'impression 3D, la robotique, la biotechnologie, les « Fintechs » et « Medtechs », ainsi que tout autre secteur pouvant profiter de tendances de croissances structurelles soutenues par les innovations technologiques.

Afin de prendre en compte les risques et opportunités liés aux éléments extra-financiers des entreprises de l'univers d'investissement, une sélectivité de 20% est réalisée, d'après une méthodologie Best in Universe, sur la base des notations ESG d'un prestataire externe, repondérées afin de forcer le pilier gouvernance à 50% et les deux autres piliers au prorata des 50% restants. Toutes les sociétés de l'univers d'investissement n'étant pas notées par le prestataire, le gérant peut procéder aux notations selon la même méthodologie pour les sociétés restantes.

Les investissements seront réalisés via une sélection rigoureuse d'actions réalisée après une analyse fondamentale de chaque dossier par l'équipe de gestion qui recueille et tient à jour un maximum d'informations sur les sociétés suivies. Celles-ci proviennent de rencontres avec les entreprises, de l'ensemble des publications des sociétés ainsi que des informations en provenance de la presse professionnelle, des bases de données financières et des analyses réalisées par les sociétés de bourse.

Les décisions d'investissement dépendent de l'importance du potentiel d'appréciation jugé par la société de gestion mesurée par l'écart entre le cours actuel et le cours objectif ainsi que du niveau de risque de l'investissement.

Un modèle ESG interne est alors réalisé pour les sociétés en portefeuille, pour au moins 90% de l'actif du fonds, afin de mettre en place un dialogue sur les différents éléments de leur rapport Développement Durable.

Le compartiment dispose du Label ISR de l'Etat français et correspond à l'article 8 du Règlement SFDR.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

Le compartiment s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

- De 60% à 110% sur les marchés d'actions visés, de toutes capitalisations, de toutes zones géographiques, dont :

  - De 0% à 80% en actions de petites et moyennes capitalisations jusqu'à 5 milliards d'euros au moment de l'investissement. Les titres éligibles au PEA représentent en permanence 75% minimum de l'actif net.

  - De 0% à 40% en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques, hors pays émergents, de notation « Investment Grade », selon l'analyse de la société de gestion. La fourchette de sensibilité de l'OPC exposée au risque de taux est comprise entre 0 et 9.

- De 0% à 100% au risque de change sur des devises hors euro.

Le compartiment peut être investi :
- en actions,
- en titres de créance et instruments du marché monétaire,
- jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM ou en FIA français ou européens ouverts à une clientèle non professionnelle et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code monétaire et financier.

Il peut également intervenir sur les :
- Contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action ou de taux, et couverture du risque de change.
- Emprunts d'espèces, acquisitions et cessions temporaires de titres.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation totale.
Durée de placement recommandée : Supérieure à 5 ans.
Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai.
Conditions de souscription et de rachat : Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour à 12 heures et exécutés sur la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du jour (J).
La valeur liquidative est calculée chaque jour ouvré à l'exception des jours fériés et des jours de fermeture de Bourse de Paris.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

À risque plus faible — À risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR : Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du compartiment et le risque auquel votre capital est exposé. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement du compartiment est susceptible d'évoluer dans le temps

Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie « 6 » de risque ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Ce compartiment est classé dans cette catégorie en raison de son exposition forte aux actions et notamment en petites et moyennes capitalisations, en particulier des secteurs technologiques, dont les cours peuvent connaitre des fluctuations importantes et qui peuvent induire une volatilité élevée de la valeur liquidative, donc un profil de risque et de rendement élevé.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entrainant ainsi la baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

Risque de liquidité : Il présente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs. Dans ce cas, la valeur liquidative peut baisser plus rapidement et plus fortement.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	1,00%
Frais de sortie	1,00%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. Dans certains cas, vous pouvez donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. Les frais d'entrée sont prélevés avant que votre capital ne soit investi.	
Frais prélevés par l'ACTION B sur une année	
Frais courants	1,2%*
Frais prélevés par l'ACTION B dans certaines circonstances	
Commission de performance**	15% TTC au-delà d'une performance annuelle nette de frais de gestion fixes de 8% en « high water mark » 0,04% au titre de la dernière période de référence***

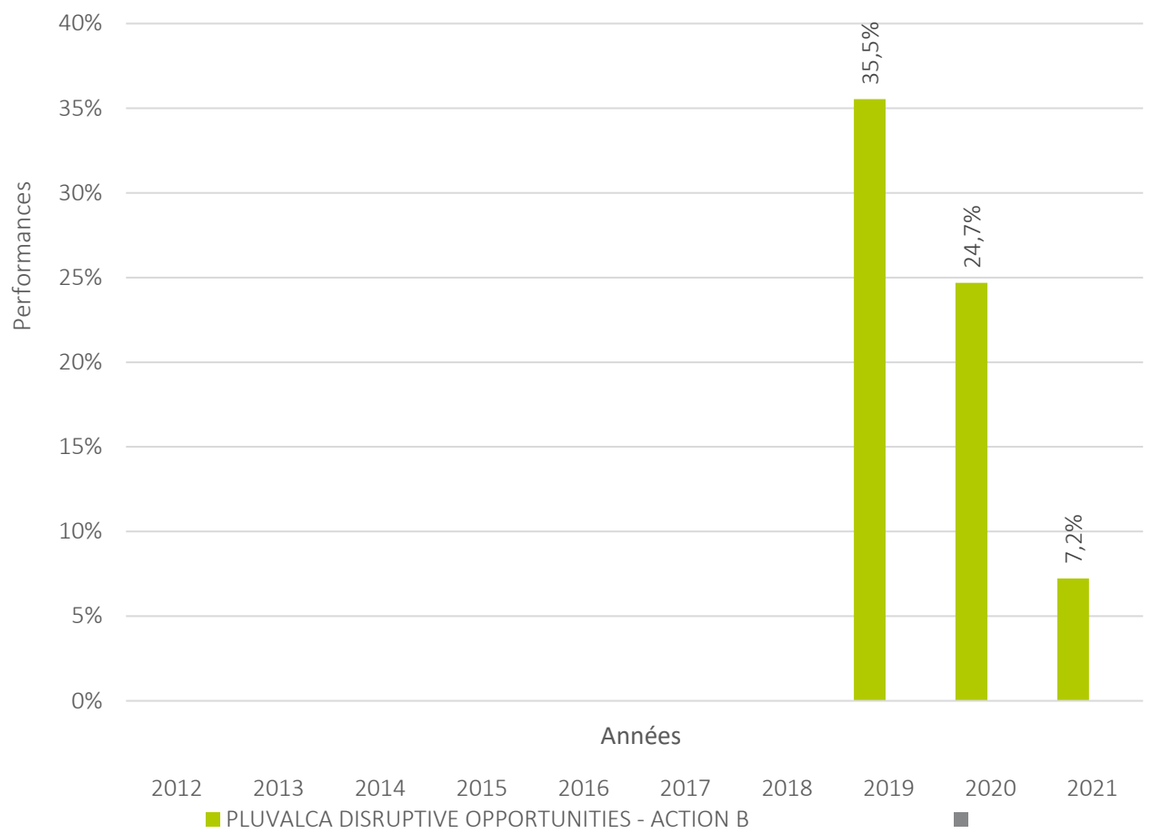
Les frais courants ne comprennent pas :
- Les commissions de performance,
- Les coûts d'intermédiation de portefeuille, sauf dans le cas de frais d'entrée / sortie acquittés par l'OPCVM lors de l'achat ou la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif.

* Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

** À compter de l'exercice ouvert le 01/04/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'actif de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, la durée cible de la période de référence de la performance est fixée à cinq ans.
*** Du 01/04/2021 au 31/03/2022.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur les frais dans la rubrique « frais et commissions » du prospectus mis à disposition sur le site internet www.arbevel.com, y compris des informations sur les commissions de performance et leur mode de calcul.

PERFORMANCES PASSÉES



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.
La performance est calculée coupons nets réinvestis, elle est nette des frais de gestion directs et indirects et des frais d'entrée et de sortie.

DATE DE CREATION DU COMPARTIMENT : 15/09/2017

DATE DE CREATION DE L'ACTION B : 15/01/2018

DEVISE DE LIBELLÉ : Euro

INFORMATIONS PRATIQUES

NOM DU DÉPOSITAIRE : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

LIEU ET MODALITÉS D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de : FINANCIERE ARBEVEL – 20, rue de la Baume – 75008 PARIS - Tél. : 01 56 59 11 33 - ADRESSE WEB : www.arbevel.com.

LIEU ET MODALITÉS D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES : La valeur liquidative ainsi que les détails de la politique de rémunération de la société de gestion peuvent être obtenues dans les locaux de la société de gestion et sur son site internet : www.arbevel.com. Un exemplaire papier de la politique de rémunération peut également être adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande.

RÉGIME FISCAL : Le compartiment est éligible au PEA.
Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'Actions du compartiment peuvent être soumis à taxation.

L'OPCVM propose d'autres catégories d'actions définies dans le prospectus.
LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR LES AUTRES CATEGORIES D'ACTIONS : FINANCIERE ARBEVEL– 20, rue de la Baume – 75008 PARIS - Tél. : 01 56 59 11 33 - ADRESSE WEB : www.arbevel.com.

L'OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des États-Unis d'Amérique / US Person.

L'OPCVM n'est pas assujetti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour l'actionnaire. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

FINANCIERE ARBEVEL est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Le compartiment est également agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « SFDR »), ce Fonds est classé à l'article 8. Il dispose également du Label ISR de l'Etat français. La charte ISR de FINANCIERE ARBEVEL est disponible sur le site internet https://www.arbevel.com/fr/notre-demarche-isr.

La responsabilité de FINANCIERE ARBEVEL ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30/06/2022.